



TRAIL D2B
Centre d'Affaires
62520 LE TOUQUET

15è TRAIL D2B

PROGRAMME & PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Organisation. Le TRAIL D2B est organisé le 23 Janvier 2022 par « l'Association Touquet Raid », loi 1901 Centre d'affaires, 62520 Le Touquet, en collaboration avec « KBO ».

Article 2 : Départ/Arrivée. Départ 23 Janvier 8h00 sur la plage pour le 42km, 10h pour le 23.5km, 11h pour le 11.5km et 11h30 pour le 4.5km. Les concurrents devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10mn avant l'heure de départ pour le briefing. Arrivée : Touquet.

Article 3 : Parcours. 4 distances: 42km/23.5km/11.5km/4.5km. C'est une course pédestre pour l'essentiel, sur sentiers et chemins balisés. Les concurrents devront respecter le parcours balisé sous peine de disqualification. Un service de contrôle sera disposé tout au long du parcours. Tout accompagnement en VTT est strictement interdit. Chaque participant est responsable de la gestion de ses propres limites de performance et s'interdit de les dépasser si cela est susceptible de nuire à sa santé. Sauf en cas de situation de danger imminent, l'assistance pour un compétiteur lors de l'épreuve est interdite et entrainera sa mise hors course. La notion de situation de danger imminent s'appréciera au cas par cas par la Direction de course, et notamment en cas de risque d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.

Article 4 : Agrément. L'organisateur de la manifestation, se réserve le droit de l'annuler sans préavis. Dans ce cas les droits d'engagements ne seront pas remboursés.

Article 5 : Temps impartis. Course individuelle à allure libre, le temps maximum est fixé à 2h00 pour le découverte, 4h00 pour le Trail et 6h00 pour le Marathon pour des raisons de sécurité. Le dispositif de la course sera levé à 14h. 2 portes horaires: 12h30 Stella / 13h15 Thalasso. Les concurrents non arrivés seront pris en charge par un véhicule de l'organisation ou circuit court. Le temps sera établi par la prise en compte du temps entre la ligne de départ et le franchissement du tapis sur la ligne d'arrivée électroniquement.

Article 6 : Engagement. Pour le Marathon, 27€ avant le 23/12 23:59 puis 32€, pour le Trail 20€ avant le 23/12 23:59 puis 25€, pour le découverte 14€ avant le 23/12 23:59 puis 18€ (option navette: 3€ en plus), pour les ados, 5€. Pas d'inscriptions sur place. Il comprend un lot (pour les 2000 premiers inscrits), le dossard, les ravitaillements et la remise des prix. Les inscriptions se font par dossier sur le site ou en ligne: www.traildes2baies.fr. Pour valider une inscription, chaque participant doit : accepter le présent règlement de course, remplir sa fiche d'inscription et l'autorisation parentale pour les mineurs, fournir un certificat de moins d'1 an confirmant la non contre-indication à la pratique du trail ou de l'athlétisme en compétition, s'acquitter de sa participation en chèque à l'ordre de l'Association Touquet Raid. Aucun dossard ne sera délivré si le droit et les formalités n'ont pas été acquittés au moment de l'inscription.

Article 7 : Catégories. Les différentes catégories autorisées à participer sont les suivantes: Pour le Marathon: Espoirs, Séniors, Vétérans : masculin ou féminin; Pour le Trail: Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans : masculin ou féminin; Pour le découverte: Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans; Pour les ados: Benjamins, Minimes: masculin ou féminin

Article 8 : Certificat médical. La participation est subordonnée à la présentation : conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la FFA. Pour les licenciés, une copie de : la licence FFA, la licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec mention « athlétisme », la licence UNSS ou UGSEL. Pour les non Licenciés ou autre licence sportive, copie du certificat médical, datant de moins de 1 an avec la mention :

« non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Article 9 : Assurance. Chaque concurrent est informé de son intérêt à être assuré en individuelle accident pour ses propres dommages corporels. Les concurrents s'engagent sur le trail en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des compétiteurs enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits à 2 000.

Article 10. Information Responsabilité Civile : Conformément à l'article L 321-1 du Code du Sport, l'association TOUQUET RAID est assurée contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages causés à autrui (contrat n°60974332). Les garanties sont souscrites, dans les limites des clauses et conditions de la police, auprès d'Allianz 1 cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE, représentée par le Cbt Vincent CATTOEN 13 rue de l'Aal Rornarc'h 59140 DUNKERQUE. L'association TOUQUET RAID avertit chaque participant de son intérêt à être assuré ou à se faire assurer, par un contrat d'assurance de personne contre les conséquences financières des dommages corporels auquel il s'expose à l'occasion de sa participation à l'évènement auquel il s'inscrit.

Article 11 : Ravitaillement/Matériel Obligatoire. La course se fera en semi autonomie, chaque coureur devra prendre en charge une part de son ravitaillement et courir avec une réserve d'eau. Pour le 42km: 3 points de ravitaillement sont prévus, 2 sur le 23.5km dont à chaque fois un à l'arrivée. Pour le 11.5km et le 4.5km, ravitaillement uniquement à l'arrivée. Matériel conseillé: Couverture de survie ou veste imperméable, téléphone, frontale (Marathon), sifflet. Obligatoire: dossard. Des contrôles peuvent être faits au moment du retrait des dossards, au départ, sur le parcours et à l'arrivée.

Article 13 : Accueil – Les dossards pourront être retirés le samedi 22 Janvier au Touquet et le dimanche 23 Janvier au Touquet (lieu et horaires sur le site Internet).

Article 14 : Juge arbitre. Seul juge si problème technique et pour l'interprétation du règlement.

Article 15 : Jury. Il est composé de membres du comité d'organisation.

Article 16 : Récompenses. Les 3 premiers scratch hommes/femmes par course recevront un lot. Aucun lot ne sera envoyé après la remise des prix.

Article 17 : Conditions générales. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription.

Article 18 : Photographies. Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au « TRAIL D2B », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 19 : Remboursement des frais: Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée d'un certificat de non aptitude à la participation de la course au **plus tard 10 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement.**

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer à Association Touquet Raid—TrailD2B-Centre d'affaires du Touquet-62520 Le Touquet

23.5km—Trail D2B 42km-Marathon des Plages 11.5km-Découverte 4.5km-Ado Option Navette 3€ uniquement Découverte: OUI NON

Nom >.....
Date de naissance >.....
N° de licence FFA >.....
Tél >.....
Email >.....

Prénom >.....
Sexe > M ou F
Club >.....
Code Postal et ville >.....

Je déclare avoir lu le règlement et m'y soumettre. Signature:

Attention > Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont complètes.